

MARQUAGE CE DES COLLES A CARRELAGE CARREAUX CERAMIQUES INTERIEURS ET EXTERIEURS POUR MURS ET SOLS

Document issu de : **Les Dossiers du CSTC – N° 2/2007 – Cahier n° 3**
Pour plus d'informations, consultez : [Document complet](#)

Le marquage CE des colles à carrelage selon la norme NBN EN 12004 est obligatoire depuis le 1^{er} avril 2004. Après avoir défini le champ d'application et précisé la terminologie, le présent article expose les spécifications auxquelles le produit doit répondre.

Tableau 1 Types de colles selon la nature du liant.

Type de colle	Composition	Formulation
Mortier-colle C	Mélange de liants hydrauliques, de charges minérales et d'additifs organiques	Poudre prête à être gâchée
Adhésif D	Mélange de liants organiques sous forme de polymères en dispersion aqueuse, d'additifs organiques et de charges minérales fines	Pâte prête à l'emploi
Colle réactive R	Mélange de résines synthétiques, de charges minérales et d'additifs organiques, durcissant par réaction chimique	Mono composant ou multi composant

Tableau 2 Désignation des colles selon leur classe.

Type	Classes
Mortier-colle C	1 : Colle normale 2 : Colle améliorée F : Colle rapide T : Colle résistant au glissement
Adhésif D	E : Colle avec temps ouvert allongé
Colle réactive R	(*)

(*) Seulement pour les mortiers-colles et adhésifs améliorés.



ARCANE Industries S.A.
73, avenue du Douard- Z.I des Paluds -13685 AUBAGNE Cedex
T : 00 33 (0)4 42 82 16 95 **F** : 00 33 (0)4 42 82 16 77
Courriel du service technique : laboratoire@arcane-industries.fr
Site Internet : <http://www.arcane-industries.fr>
<http://www.maison-etanche.com>



1 Introduction

La norme NBN EN 12004 (et les addenda qui la complètent) définit les caractéristiques des colles à carrelage destinées à être utilisées dans des ouvrages soumis à des contraintes normales. Elle spécifie des valeurs d'exigence performantielle, mais ne donne pas de spécifications ni de recommandations pour la conception ou la pose des revêtements céramiques. Les carrelages visés sont des carreaux céramiques, mais également d'autres types de carrelages (pierres naturelles, pierres agglomérées, etc.), pour autant que les colles soient compatibles avec ces matériaux.

2 Définitions – Terminologie

Par *pose collée*, la norme entend le collage des carreaux sur une surface plane. La colle est normalement appliquée en une couche continue à l'aide d'une lisseuse, puis peignée avec une taloche dentée pour obtenir une épaisseur régulière et adaptée.

Les colles sont réparties en trois grands types selon la nature du liant, comme le montre le tableau 1. A chaque type correspond un symbole repris dans la désignation de la colle (voir § 3). Il est à noter que les différents types de colles possèdent des caractéristiques spécifiques, associées à des méthodes d'essai spécifiques.

Lors de la pose collée, la *maturation* définit l'intervalle de temps entre la préparation (gâchage, mélange, etc.) et le moment à partir duquel la colle est utilisable. Débute ensuite la *durée pratique d'utilisation* (ouvrabilité) qui définit le délai maximal durant lequel la colle est utilisable, celle-ci n'ayant toujours pas été « appliquée ». Une fois la colle appliquée et talochée, le *temps ouvert* correspond au délai maximal – par exemple, 20 minutes \pm 20 min.) – pendant lequel les carreaux peuvent être posés pour atteindre l'adhérence finale spécifiée, par exemple 0,5 N/mm² (\geq 0,5 N/mm²).

La norme définit également la notion de simple et de double encollage; dans le cas de cette dernière méthode de pose, la colle, en plus d'être appliquée et talochée sur la surface de pose comme pour le simple encollage, est également appliquée sur l'envers des carreaux.



ARCANE Industries S.A.

73, avenue du Douard- Z.I des Paluds -13685 AUBAGNE Cedex
T : 00 33 (0)4 42 82 16 95 F : 00 33 (0)4 42 82 16 77
Courriel du service technique : laboratoire@arcane-industries.fr
Site Internet : <http://www.arcane-industries.fr>
<http://www.maison-etanche.com>

